

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2023

D.CN.2023-30

OBJET : ZAC DE PRÉ-BILLY - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS REVENANT À LA VILLE

Rapporteur : Nora SEGAUD-LABIDI

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **13 MARS 2023**

Délibération publiée le 13 mars 2023

Le six mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt sept février deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDREYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELEAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GREBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIERE Chloé, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOME Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUE Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), FARMER Chantale (pouvoir à MULATIER GACHET Alexandre), JULIEN Charlotte (pouvoir à MARLE Viviane), LAYDEVANT Christiane (pouvoir à DIJEAU Isabelle), SAUTY Yannis (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MODURIER Aurélien

OBJET : ZAC DE PRÉ-BILLY - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS REVENANT À LA VILLE

Rapporteur : Nora SEGAUD-LABIDI

Par concession d'aménagement conclue le 1^{er} mars 2017, le Grand Annecy a confié à la société Teractem la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée Pré Billy créée par délibération du conseil communautaire n°2016/97 du 24 mars 2016 et située sur le territoire de la commune d'Annecy.

Dans le cadre de cette concession et conformément au programme des équipements publics de la ZAC, Teractem réalise des travaux d'aménagement de la route de la Ravoire et d'une partie de la route de Genève incluses dans le périmètre de la ZAC. Parallèlement, la ville d'Annecy réalise des travaux d'aménagement de voiries, pistes cyclables, cheminements piétons et plantations sur la route de Genève en bordure de ZAC.

Afin de garantir un aménagement cohérent et harmonieux sur l'ensemble du tracé de ces espaces publics, la ville d'Annecy souhaite que soient réalisés, dans le périmètre de la ZAC, des travaux supplémentaires de voiries et de plantations non prévus initialement dans le cadre de la concession et du dossier de réalisation et qu'un pilotage intelligent de l'éclairage public, non prévu dans le programme des équipements publics, soit finalement installé sur l'ensemble des espaces publics la ZAC.

Elle souhaite également profiter des travaux de viabilisation de la ZAC pour étendre son réseau privé de fibre optique sur la commune déléguée de Pringy.

Ces travaux, qui sont situés dans le périmètre de la ZAC, seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Teractem, concessionnaire de l'opération d'aménagement.

Ces demandes complémentaires de la Ville s'élèvent à un montant global de 224 653,93 €HT et se décomposent de la manière suivante :

- L'harmonisation des travaux d'aménagement de la route de la Ravoire et de la route de Genève incluant la mise en cohérence des revêtements de sol et des bordures, la perméabilité des zones de stationnement ainsi que la densification des arbres pour un montant de 65 553,93 € HT (frais et honoraires d'études inclus) ;
- La réalisation du pilotage intelligent de l'éclairage public sur l'ensemble de la ZAC pour un montant de 50 000 € HT (frais et honoraires d'études inclus) ;
- L'extension du réseau de fibre optique privé de la Ville permettant l'interconnexion des équipements publics annéciens pour un montant de 109 100 €HT (frais et honoraires d'études inclus)

La prise en compte de ces travaux supplémentaires, à la demande de la ville d'Annecy, nécessite un avenant au traité de concession liant le Grand Annecy et Teractem, qui modifiera le programme des équipements publics de la ZAC ainsi que le bilan financier prévisionnel de l'opération. Par ailleurs, cet avenant précisera que la prise en charge de ces travaux incombera en totalité à la ville d'Annecy.

À leur achèvement, ces équipements publics seront remis à la ville d'Annecy. À chaque remise d'ouvrage, Teractem facturera le coût de ces travaux supplémentaires au Grand Annecy qui les refacturera à la ville d'Annecy.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la réalisation de travaux supplémentaires d'harmonisation de voirie et de plantations, de pilotage intelligent d'éclairage public intelligent et d'extension du réseau de fibre optique dans le cadre de la ZAC de Pré Billy pour un montant de 224 653,93 € HT, se décomposant comme suit :
 - o 65 533,93 € HT pour les travaux d'aménagement des voiries,
 - o 50 000 € HT pour la réalisation du pilotage intelligent de l'éclairage public,
 - o 109 100 € HT pour l'extension du réseau de fibre optique.
- **APPROUVER** les conditions et modalités de financement de ces équipements.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
MODURIER Aurélien

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire

Signé électroniquement par :
A. MODURIER
13/03/2023
: 17ème Maire-Adjoint

Signé électroniquement par :
Christèle BRANDO
Date 10/03/2023
Christèle Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.